



RCS : EPINAL

Code greffe : 8801

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de EPINAL atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 B 00086

Numéro SIREN : 391 746 195

Nom ou dénomination : LES EPINETTES

Ce dépôt a été enregistré le 29/04/2014 sous le numéro de dépôt 1363

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
EPINAL

RECEPISSE DE DEPOT

1 Place Foch
88000 EPINAL

Tél : 03 29 34 33 76

GEGOUT & ASSOCIES
13 ALLEE DE LONGCHAMP
CS60160
54603 VILLERS LES NANCY CEDEX

V/REF :
N/REF : 2014 B 86 / 2014-A-1363

Le Greffier du Tribunal de Commerce EPINAL certifie qu'il a reçu le 29/04/2014, les actes suivants :

Procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire en date du 25/04/2014
- Réduction du capital social non motivée par des pertes sous conditions suspensives,
modifications statutaires

Concernant la société

LES EPINETTES
Société par actions simplifiée
96 chemin des Epinettes
88400 Gérardmer

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2014-A-1363 le 29/04/2014

R.C.S. EPINAL 391 746 195 (2014 B 86)

Fait à EPINAL le 29/04/2014,
LE GREFFIER



« LES EPINETTES »
société par actions simplifiée
au capital de 1 385 488,00 €
96, Chemin des Epinettes
88400 - GERARDMER
R.C.S. EPINAL 391 746 195

**ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
EN DATE DU 25 AVRIL 2014**

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE QUATORZE

Le vingt-cinq avril à 10 heures
au siège social

Les associés de la société par actions simplifiée « **LES EPINETTES** », au capital de 1 385 488,00 € divisé en 86 593 actions de 16,00 € chacune, dont le siège social est fixé à GERARDMER (88400) - 96, Chemin des Epinettes, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire sur convocation du Président, par lettre en date du 09 avril 2014.

Les membres de l'Assemblée ont émargé la feuille de présence en entrant en séance, tant en leur nom qu'en qualité de mandataire.

Monsieur Yves CROUVEZIER préside la réunion en sa qualité de Président.

La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par le Président, qui constate que les associés présents ou représentés possèdent 86 593 actions sur les 86 593 actions formant le capital social et ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée réunissant le quorum requis est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- ✓ copie de la lettre de convocation adressée à chaque associé,
- ✓ la feuille de présence et les procurations données par les associés représentés,
- ✓ les statuts de la société,
- ✓ le texte des résolutions proposées,

Monsieur le Président fait observer que la présente Assemblée a été convoquée conformément aux prescriptions légales et réglementaires et aux stipulations des statuts et déclare que les documents et renseignements qui y sont visés ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social, depuis la convocation de l'Assemblée, ainsi que la liste des associés.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Yc Fac Sc
AG

Monsieur le Président rappelle ensuite que la présente Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- **Réduction du capital social par voie de rachat et d'annulation d'actions ; conditions et modalités de la réduction de capital**
- **Pouvoirs à conférer au Président**
- **Modifications statutaires**
- **Pouvoir en vue des formalités**

Puis, il donne lecture du rapport du Président, rapport qui est demeuré annexé au présent Procès-verbal.

Lecture est ensuite donnée du rapport spécial du Commissaire aux Comptes.

Monsieur le Président déclare alors la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant à l'unanimité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport du Président et du rapport spécial du Commissaire aux Comptes, décide conformément aux dispositions des articles L 225-204 et suivants du Code de Commerce, de réduire le capital social d'une somme nominale de **trente six mille huit cent (36 800) €** par voie de rachat et d'annulation de **deux mille trois cent (2 300) actions** détenues comme suit :

- Madame Séverine CROUVEZIER : rachat et annulation de mille cent cinquante (1 150) actions prélevées sur les actions identifiées sur le registre des mouvements de titres comme étant des actions de catégorie 3 lesquelles ont été attribuées par donation en date du 16 avril 2014 ;
- Madame Aurélie CROUVEZIER - GAXATTE : rachat et annulation de mille cent cinquante (1 150) actions prélevées sur les actions identifiées sur le registre des mouvements de titres comme étant des actions de catégorie 3 lesquelles ont été attribuées par donation en date du 16 avril 2014.

L'Assemblée Générale décide d'annexer au présent procès-verbal la copie du registre des mouvements de titres sur lequel apparaît l'historique des actions.

L'Assemblée Générale fixe le prix unitaire de rachat de chacune des actions annulées à la somme de cent soixante-quatre euros et soixante-treize centimes (164,73) €, soit pour les 2 300 actions annulées, une somme totale de trois cent soixante-dix-huit-mille huit cent soixante-dix-neuf (378 879) €.

Elle rappelle et constate qu'afin de respecter l'égalité entre les associés, la société a présenté à tous les associés de la société, une offre de rachat de leurs titres sociaux dans les conditions de prix exposées ci-avant mais que seules Mesdames Aurélie CROUVEZIER - GAXATTE et Séverine CROUVEZIER ont souhaité bénéficier de la présente réduction de capital.

Le capital social d'un montant d'un million trois-cent quatre-vingt-cinq mille quatre-cent quatre-vingt- huit (1 385 488) € sera par conséquent ramené à un million-trois cent quarante-huit-mille-six-cent quatre-vingt-huit (1 348 688) €.

PL AC SC
 AG

L'Assemblée Générale décide que la différence entre le montant nominal de la réduction de capital (36 800 €) et le prix de rachat (378 879 €), soit la somme de trois cent quarante-deux mille soixante-dix-neuf euros (342 079) €, sera imputée sur le compte « autres réserves » lequel compte présente par conséquent un solde de 9 293 324 € après l'opération de réduction du capital.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIÈME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant à l'unanimité des associés, décide que la réduction de capital objet de la résolution qui précède présente un caractère définitif et irrévocable dès à compter de ce jour et confère tous pouvoirs au Président à l'effet de payer les prix de rachat en numéraire et d'inscrire les mouvements dans les registres de la société avec effet à la date de ce jour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIÈME RÉOLUTION

En conséquence deux premières résolutions, l'Assemblée Générale décide de modifier les articles 6.3 et 7 de la manière suivante :

Article 6.1 intitulé « **Apports** ». Il est ajouté un alinéa à cet article rédigé ainsi qu'il suit :

« Aux termes de décisions de l'assemblée générale extraordinaire en date du 25 avril 2014, les associés ont décidé de réduire le capital social d'une somme de 36.800 € par voie de rachat et d'annulation de 2.300 actions. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

Article 7 intitulé « **CAPITAL SOCIAL – ACTIONS** »

Cet article est dorénavant rédigé comme suit :

« Le capital social est fixé à la somme d'un million-trois cent quarante-huit-mille six-cent quatre-vingt-huit (1 348 688) €.

Il est divisé en quatre-vingt-quatre mille deux cent-quatre-vingt-treize (84 293) actions. »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

QUATRIÈME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de modifier les règles relatives au droit de vote dans l'hypothèse d'un démembrement de la propriété ainsi que les conditions de quorum et de majorité fixées pour les décisions collectives ordinaires et extraordinaires.

En conséquence, l'Assemblée Générale décide de modifier les articles 9.2, 14.2 et 14.3 des statuts de la manière suivante :

YL
AR
SC
AG

L'avant dernier aliéna de l'article 9.2 intitulé « **Droits et obligations attachés aux actions** » est rédigé comme suit :

« Le droit de vote attaché à l'action appartient au nu-propriétaire sauf pour le cas où les décisions portent sur l'affectation du bénéfice auquel cas le droit appartient à l'usufruitier.

Pour ce qui concerne les décisions autres que celles portant sur l'affectation du bénéfice, l'usufruitier a accès aux mêmes informations que le nu-propriétaire et peut participer aux consultations, sans droit de vote. »

Le reste de l'article est inchangé.

Les articles 14.2 et 14.3 intitulés « **Décisions collectives ordinaires** » et « **Décisions collectives extraordinaires** » sont rédigés comme suit :

14.2 Décisions collectives ordinaires

« Les associés sont seuls compétents pour prendre les décisions suivantes, à la majorité des 9/10èmes des voix dont disposent les associés présents, représentés ou votant par correspondance :

- (i) *nomination, révocation du Président et des Directeurs Généraux, fixation et ratification de la rémunération attachée à l'exercice de leur mandat,*
- (ii) *nomination des Commissaires aux comptes,*
- (iii) *approbation des comptes annuels et affectation des résultats, distribution, en cours d'exercice, de réserves ou d'acomptes sur dividendes*
- (iv) *approbation des conventions réglementées visées sous l'article 16,*
- (v) *augmentation du capital social par voie d'incorporation de réserves ou de primes,*
- (vi) *prorogation de la Société,*
- (vii) *nomination du ou des liquidateurs et d'une manière générale, toutes décisions liées aux opérations de liquidation de la Société, y compris la clôture de la liquidation.*

14.3 Décisions collectives extraordinaires

Les associés sont seuls compétents pour prendre les décisions suivantes, à l'unanimité :

- (i) *transformation de la Société,*
- (ii) *sous réserve de ce qui est mentionné sous l'article 14.2 (v), augmentation, réduction ou amortissement du capital,*
- (iii) *fusion, scission, apport partiel d'actif soumis au régime des scissions, confusion de patrimoine et, d'une manière générale, toutes opérations emportant la transmission universelle d'un patrimoine par la Société ou au profit de la Société,*

AC SC AG

- (iv) *dissolution anticipée de la Société,*
- (v) *modifications statutaires autres que celles dont la compétence est attribuée au Président aux termes des statuts.*
- (vi) *adoption et modifications des clauses statutaires visées par l'article L 227-19 du Code de Commerce,*
- (vii) *augmentation des engagements des associés. »*

Il est ajouté un article 14.4 rédigé comme suit :

« 14.4 Décisions relevant de la compétence du Président

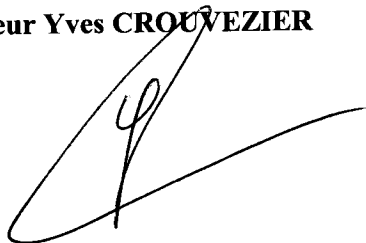
Toutes autres décisions que celles ci-dessus (articles 14.2 et 14.3) sont de la compétence du Président. »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par le Président de l'Assemblée et les associés.

Monsieur Yves CROUVEZIER



Madame Séverine CROUVEZIER



Madame Anne CROUVEZIER



Madame Aurélie CROUVEZIER-GAXATTE



Pièce jointe : copie du registre des mouvements titres comportant l'historique des actions

DATES	NUMÉROS D'ORDRE	AU DÉBIT DE		NOMBRE DE TITRES	NATURE DU MOUVEMENT
		NOM DU TITULAIRE	NUMÉRO DU COMPTE		
01/04/14	1			72 868	Souscription
" "	2			13	" "
" "	3			1	" "
" "	4			1	" "
" "	5			6 860	" "
" "	6			6 850	" "
06/04/14	7	M. Jua CROWEZIER	1	1 150	Transfert
" "	8	M. Jua CROWEZIER.	1	1 150	" "
25/04/14	9	Mme SEVERINE CROWEZIER	7	1 150	" "
" "	10	Mme Aurélie CROWEZIER GAYATTE	8	1 150	" "
" "	11	LES EPINETTES	9	2 300	" "

96

AU CRÉDIT DE

OBSERVATION

NOM DU BÉNÉFICIAIRE

NUMÉRO
DU COMPTEM^{me} Yvel CROVEZIER.

1

Transformation de la SC en SAS
Ancien n° 1210; 3261 à 76218M^{me} Anne CROVEZIER.

2

Transformation de la SC en SAS. Ancien
n° 11 à 20; 85829 à 85831.M^{me} Séverine CROVEZIER.

3

Transformation de la SC en SAS. Ancien n°
85832M^{me} Aurélie CROVEZIER GASTATTE

4

Transformation de la SC en SAS. Ancien
n° 85835M^{me} Séverine CROVEZIER

5

Transf. de la SC en SAS avec EIC Suite
Donation ancien n° 76119 à 82978M^{me} Aurélie CROVEZIER GASTATTE

6

Transf. de la SC en SAS avec EIC Suite
Donation ancien n° 82979 à 85838.M^{me} Séverine CROVEZIER.

7

Donat actions prélevées sur action Cte 1.
devenant actions Cte 3. 16/04/14.M^{me} Aurélie CROVEZIER GASTATTE

8

Donat actions prélevées sur action Cte 1.
devenant actions Cte 3. 16/04/14.

LES EPINETTES

9

Reduction de capital par rachat et
annulation des actions de Cte 3

LES EPINETTES

9

" " "

YC SC AG
AC

SOCIETE			LES EPINETTES					M Yves CROUVEZIER		n° d'ordre du compte
catégorie d'actions			nom du titulaire							
Catégorie 1										
nominatif pur										
			adresse du titulaire 96, Chemin des Epinettes - 88400 GERARDMER					1		
n°	date	ancien solde	nombre de titres mouvements	+/-	nature du mouvement	nouveau solde	observations	n° d'ordre au RMT		
1	1-janv-14	-	72 868	+	souscription	72 868	Transformation de la SC en SAS ancien n°1 a 10; 3261 à 76118	1		
2	16-avr-14	72 868	1 150	-	virement	71 718	Donation d'actions	7		
3	16-avr-14	71 718	1 150	-	virement	70 568	Donation d'actions	8		
4		-	-			-				
5		-	-			-				
6		-	-			-				
7		-	-			-				
8		-	-			-				
9		-	-			-				
10		-	-			-				
11		-	-			-				
12		-	-			-				
13		-	-			-				
14		-	-			-				
15		-	-			-				
16		-	-			-				
17		-	-			-				
18		-	-			-				
19		-	-			-				
20		-	-			-				
21		-	-			-				
22		-	-			-				
23		-	-			-				
24		-	-			-				
25		-	-			-				

gc SC AG
Ac

SOCIETE				LES EPINETTES				n° d'ordre du compte	
catégorie d'actions		nom du titulaire		Mme Anne CROUVEZIER					
Catégorie 1								2	
nominatif pur				adresse du titulaire 96, Chemin des Epinettes - 88400 GERARDMER					
n°	date	ancien solde	nombre de titres mouvements	+/-	nature du mouvement	nouveau solde	observations	n° d'ordre au RMT	
1	1-janv-14	-	13	+	souscription	13	Transformation de la SC en SAS ancien n°11 à 20, 89829 à 89831	2	
2		-	-			-			
3		-	-			-			
4		-	-			-			
5		-	-			-			
6		-	-			-			
7		-	-			-			
8		-	-			-			
9		-	-			-			
10		-	-			-			
11		-	-			-			
12		-	-			-			
13		-	-			-			
14		-	-			-			
15		-	-			-			
16		-	-			-			
17		-	-			-			
18		-	-			-			
19		-	-			-			
20		-	-			-			
21		-	-			-			
22		-	-			-			
23		-	-			-			
24		-	-			-			
25		-	-			-			

gk SC
 AC AG

SOCIETE			LES EPINETTES					Mme Severine CROUVEZIER		n° d'ordre du compte	
catégorie d'actions			nom du titulaire								
Catégorie 1											
nominatif pur											
			adresse du titulaire 70, rue de la Forêt - 88460 LA BAFTE								3
n°	date	ancien solde	nombre de titres mouvements	+/-	nature du mouvement	nouveau solde	observations	n° d'ordre au RMT			
1	1-janv-14	-	1	+	souscription	1	Transformation de la SC en SAS ancien n° 89832	3			
2		-	-			-					
3		-	-			-					
4		-	-			-					
5		-	-			-					
6		-	-			-					
7		-	-			-					
8		-	-			-					
9		-	-			-					
10		-	-			-					
11		-	-			-					
12		-	-			-					
13		-	-			-					
14		-	-			-					
15		-	-			-					
16		-	-			-					
17		-	-			-					
18		-	-			-					
19		-	-			-					
20		-	-			-					
21		-	-			-					
22		-	-			-					
23		-	-			-					
24		-	-			-					
25		-	-			-					

92
+ SC
AG

SOCIETE			LES EPINETTES			Mme Aurélie CROUVEZIER GAXATTE			n° d'ordre du compte
catégorie d'actions			nom du titulaire						
Catégorie 1									
nominatif pur									
adresse du titulaire 30, rue Ponscarme - 88000 EPINAL									
4									
n°	date	ancien solde	nombre de titres mouvements	+/-	nature du mouvement	nouveau solde	observations	n° d'ordre au RMT	
1	1-janv-14	-	1	+	souscription	1	Transformation de la SC en SAS ancien n° 89835	4	
2		-	-			-			
3		-	-			-			
4		-	-			-			
5		-	-			-			
6		-	-			-			
7		-	-			-			
8		-	-			-			
9		-	-			-			
10		-	-			-			
11		-	-			-			
12		-	-			-			
13		-	-			-			
14		-	-			-			
15		-	-			-			
16		-	-			-			
17		-	-			-			
18		-	-			-			
19		-	-			-			
20		-	-			-			
21		-	-			-			
22		-	-			-			
23		-	-			-			
24		-	-			-			
25		-	-			-			

GC SC
 AC AG

SOCIETE			LES EPINETTES				nom du titulaire		Mme Séverine CROUVEZIER		n° d'ordre du compte	
catégorie d'actions												
Catégorie2												
nominatif pur			adresse du titulaire 70, rue de la Forêt - 88460 LA BAFTE									5
n°	date	ancien solde	nombre de titres mouvementés	+/-	nature du mouvement	nouveau solde	observations	n° d'ordre au RMT				
1	1-janv-14	-	6 860	+	souscription	6 860	transformation de la société en SAS avec EIC suite donation ancien n°76119 à 82978	5				
2		-	-			-						
3		-	-			-						
4		-	-			-						
5		-	-			-						
6		-	-			-						
7		-	-			-						
8		-	-			-						
9		-	-			-						
10		-	-			-						
11		-	-			-						
12		-	-			-						
13		-	-			-						
14		-	-			-						
15		-	-			-						
16		-	-			-						
17		-	-			-						
18		-	-			-						
19		-	-			-						
20		-	-			-						
21		-	-			-						
22		-	-			-						
23		-	-			-						
24		-	-			-						
25		-	-			-						




SOCIETE				LES EPINETTES			nom du titulaire		Mme Aurélie CROUVEZIER GAXATTE		n° d'ordre du compte	
catégorie d'actions												
Catégorie 2												
nominatif pur				adresse du titulaire 30, rue Ponscarne - 88000 EPINAL								6
n°	date	ancien solde	nombre de titres mouvements	+/-	nature du mouvement	nouveau solde	observations	n° d'ordre au RMT				
1	1-janv-14	-	6 850	+	souscription	6 850	transformation de la société en SAS avec EIC suite donation ancien n°82979 à 89828	6				
2		-	-			-						
3		-	-			-						
4		-	-			-						
5		-	-			-						
6		-	-			-						
7		-	-			-						
8		-	-			-						
9		-	-			-						
10		-	-			-						
11		-	-			-						
12		-	-			-						
13		-	-			-						
14		-	-			-						
15		-	-			-						
16		-	-			-						
17		-	-			-						
18		-	-			-						
19		-	-			-						
20		-	-			-						
21		-	-			-						
22		-	-			-						
23		-	-			-						
24		-	-			-						
25		-	-			-						


 Sc
AG

SOCIETE			LES EPINETTES				Mme Séverine CROUVEZIER		n° d'ordre du compte
catégorie d'actions			nom du titulaire				7		
Catégorie 3									
nominatif pur									
compte clos			adresse du titulaire 70, rue de la Forêt - 88460 LA BAFTE						
n°	date	ancien solde	nombre de titres mouvements	+/-	nature du mouvement	nouveau solde	observations	n° d'ordre au RMT	
1	16-avr-14	-	1 150	+	achat	1 150	Donation du 16/04/14de M. Yves CROUVEZIER	7	
2	25-avr-14	1 150	1 150	-	vente	-	vente à LES EPINETTES (n° 9)	9	
3		-	-			-			
4		-	-			-			
5		-	-			-			
6		-	-			-			
7		-	-			-			
8		-	-			-			
9		-	-			-			
10		-	-			-			
11		-	-			-			
12		-	-			-			
13		-	-			-			
14		-	-			-			
15		-	-			-			
16		-	-			-			
17		-	-			-			
18		-	-			-			
19		-	-			-			
20		-	-			-			
21		-	-			-			
22		-	-			-			
23		-	-			-			
24		-	-			-			
25		-	-			-			

R
A C
S
AG

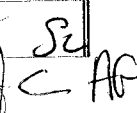
SOCIETE				LES EPINETTES			n° d'ordre du compte	
catégorie d'actions				nom du titulaire			8	
Catégorie 3								
nominatif pur								
compte clos				adresse du titulaire 30, rue Ponscarme - 88000 EPINAL				
n°	date	ancien solde	nombre de titres mouvements	+/-	nature du mouvement	nouveau solde	observations	n° d'ordre au RMT
1	16-avr-14	-	1 150	+	achat	1 150	Donation du 16/04/14 de M. Yves CROUVEZIER	8
2	25-avr-14	1 150	1 150	-	vente	-	vente à LES EPINETTES (n° 9)	10
3		-	-			-		
4		-	-			-		
5		-	-			-		
6		-	-			-		
7		-	-			-		
8		-	-			-		
9		-	-			-		
10		-	-			-		
11		-	-			-		
12		-	-			-		
13		-	-			-		
14		-	-			-		
15		-	-			-		
16		-	-			-		
17		-	-			-		
18		-	-			-		
19		-	-			-		
20		-	-			-		
21		-	-			-		
22		-	-			-		
23		-	-			-		
24		-	-			-		
25		-	-			-		




SOCIETE			LES EPINETTES				LES EPINETTES		n° d'ordre du compte
catégorie d'actions			nom du titulaire						
Catégorie 3									
nominatif pur									
compte clos			adresse du titulaire 96, Chemin des Epinettes - 88400 GERARDMER						9
n°	date	ancien solde	nombre de titres mouvements	+/-	nature du mouvement	nouveau solde	observations	n° d'ordre au RMT	
1	25-avr-14	-	1 150	+	achat	1 150	achat sur Mme Séverine CROUVEZIER (n° 7)	9	
2	25-avr-14	1 150	1 150	+	achat	2 300	achat sur Mme Aurélie CROUVEZIER GAXATTE (n° 8)	10	
3	25-avr-14	2 300	2 300	-	0	-		11	
4		-	-			-			
5		-	-			-			
6		-	-			-			
7		-	-			-			
8		-	-			-			
9		-	-			-			
10		-	-			-			
11		-	-			-			
12		-	-			-			
13		-	-			-			
14		-	-			-			
15		-	-			-			
16		-	-			-			
17		-	-			-			
18		-	-			-			
19		-	-			-			
20		-	-			-			
21		-	-			-			
22		-	-			-			
23		-	-			-			
24		-	-			-			
25		-	-			-			




n° d'ordre	date	nombre de titres mouvementés	compte débité		compte crédité	
			n°	intitulé	n°	intitulé
1	1/1/14	72 868		-	1	M Yves CROUVEZIER
2	1/1/14	13		-	2	Mme Anne CROUVEZIER
3	1/1/14	1		-	3	Mme Severine CROUVEZIER
4	1/1/14	1		-	4	Mme Aurélie CROUVEZIER GAXATTE
5	1/1/14	6 860		-	5	Mme Séverine CROUVEZIER
6	1/1/14	6 850		-	6	Mme Aurélie CROUVEZIER GAXATTE
7	16/4/14	1 150	1	M Yves CROUVEZIER	7	Mme Séverine CROUVEZIER
8	16/4/14	1 150	1	M Yves CROUVEZIER	8	Mme Aurélie CROUVEZIER GAXATTE
9	25/4/14	1 150	7	Mme Séverine CROUVEZIER	9	LES EPINETTES
10	25/4/14	1 150	8	Mme Aurélie CROUVEZIER GAXATTE	9	LES EPINETTES
11	25/4/14	2 300	9	LES EPINETTES		-
12				-		-
13				-		-
14				-		-
15				-		-
16				-		-
17				-		-
18				-		-
19				-		-
20				-		-
21				-		-
22				-		-
23				-		-
24				-		-
25				-		-
26				-		-
27				-		-
28				-		-
29				-		-
30				-		-
31				-		-
32				-		-
33				-		-

Duplicata

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
EPINAL

RECEPISSE DE DEPOT

1 Place Foch
88000 EPINAL

Tél : 03 29 34 33 76

GEGOUT & ASSOCIES

13 ALLEE DE LONGCHAMP
CS60160
54603 VILLERS LES NANCY CEDEX

V/REF :

N/REF : 2014 B 86 / 2014-A-1363

Le Greffier du Tribunal de Commerce EPINAL certifie qu'il a reçu le 29/04/2014, les actes suivants :

Procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire en date du 25/04/2014

- Réduction du capital social non motivée par des pertes sous conditions suspensives,
modifications statutaires

Concernant la société

LES EPINETTES

Société par actions simplifiée

96 chemin des Epinettes

88400 Gérardmer

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2014-A-1363 le 29/04/2014

R.C.S. EPINAL 391 746 195 (2014 B 86)

Fait à EPINAL le 29/04/2014,

LE GREFFIER



LEGALE

« LES EPINETTES »
société par actions simplifiée
au capital de 1 385 488,00 €
96, Chemin des Epinettes
88400 - GERARDMER
R.C.S. EPINAL 391 746 195

**ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
EN DATE DU 25 AVRIL 2014**

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE QUATORZE
Le vingt-cinq avril à 10 heures
au siège social

Les associés de la société par actions simplifiée « **LES EPINETTES** », au capital de 1 385 488,00 € divisé en 86 593 actions de 16,00 € chacune, dont le siège social est fixé à GERARDMER (88400) - 96, Chemin des Epinettes, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire sur convocation du Président, par lettre en date du 09 avril 2014.

Les membres de l'Assemblée ont élargé la feuille de présence en entrant en séance, tant en leur nom qu'en qualité de mandataire.

Monsieur Yves CROUVEZIER préside la réunion en sa qualité de Président.

La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par le Président, qui constate que les associés présents ou représentés possèdent 86 593 actions sur les 86 593 actions formant le capital social et ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée réunissant le quorum requis est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- ✓ copie de la lettre de convocation adressée à chaque associé,
- ✓ la feuille de présence et les procurations données par les associés représentés,
- ✓ les statuts de la société,
- ✓ le texte des résolutions proposées,

Monsieur le Président fait observer que la présente Assemblée a été convoquée conformément aux prescriptions légales et réglementaires et aux stipulations des statuts et déclare que les documents et renseignements qui y sont visés ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social, depuis la convocation de l'Assemblée, ainsi que la liste des associés.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Yc Aca Sc
AG

Monsieur le Président rappelle ensuite que la présente Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- **Réduction du capital social par voie de rachat et d'annulation d'actions ; conditions et modalités de la réduction de capital**
- **Pouvoirs à conférer au Président**
- **Modifications statutaires**
- **Pouvoir en vue des formalités**

Puis, il donne lecture du rapport du Président, rapport qui est demeuré annexé au présent Procès-verbal.

Lecture est ensuite donnée du rapport spécial du Commissaire aux Comptes.

Monsieur le Président déclare alors la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant à l'unanimité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport du Président et du rapport spécial du Commissaire aux Comptes, décide conformément aux dispositions des articles L 225-204 et suivants du Code de Commerce, de réduire le capital social d'une somme nominale de **trente six mille huit cent (36 800) €** par voie de rachat et d'annulation de **deux mille trois cent (2 300) actions** détenues comme suit :

- Madame Séverine CROUVEZIER : rachat et annulation de mille cent cinquante (1 150) actions prélevées sur les actions identifiées sur le registre des mouvements de titres comme étant des actions de catégorie 3 lesquelles ont été attribuées par donation en date du 16 avril 2014 ;
- Madame Aurélie CROUVEZIER - GAXATTE : rachat et annulation de mille cent cinquante (1 150) actions prélevées sur les actions identifiées sur le registre des mouvements de titres comme étant des actions de catégorie 3 lesquelles ont été attribuées par donation en date du 16 avril 2014.

L'Assemblée Générale décide d'annexer au présent procès-verbal la copie du registre des mouvements de titres sur lequel apparaît l'historique des actions.

L'Assemblée Générale fixe le prix unitaire de rachat de chacune des actions annulées à la somme de cent soixante-quatre euros et soixante-treize centimes (164,73) €, soit pour les 2 300 actions annulées, une somme totale de trois cent soixante-dix-huit-mille huit cent soixante-dix-neuf (378 879) €.

Elle rappelle et constate qu'afin de respecter l'égalité entre les associés, la société a présenté à tous les associés de la société, une offre de rachat de leurs titres sociaux dans les conditions de prix exposées ci-avant mais que seules Mesdames Aurélie CROUVEZIER - GAXATTE et Séverine CROUVEZIER ont souhaité bénéficier de la présente réduction de capital.

Le capital social d'un montant d'un million trois-cent quatre-vingt-cinq mille quatre-cent quatre-vingt- huit (1 385 488) € sera par conséquent ramené à un million-trois cent quarante-huit-mille-six-cent quatre-vingt-huit (1 348 688) €.

PL AC SC
 AG

L'Assemblée Générale décide que la différence entre le montant nominal de la réduction de capital (36 800 €) et le prix de rachat (378 879 €), soit la somme de trois cent quarante-deux mille soixante-dix-neuf euros (342 079) €, sera imputée sur le compte « autres réserves » lequel compte présente par conséquent un solde de 9 293 324 € après l'opération de réduction du capital.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIÈME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant à l'unanimité des associés, décide que la réduction de capital objet de la résolution qui précède présente un caractère définitif et irrévocable dès à compter de ce jour et confère tous pouvoirs au Président à l'effet de payer les prix de rachat en numéraire et d'inscrire les mouvements dans les registres de la société avec effet à la date de ce jour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIÈME RÉOLUTION

En conséquence deux premières résolutions, l'Assemblée Générale décide de modifier les articles 6.3 et 7 de la manière suivante :

Article 6.1 intitulé « **Apports** ». Il est ajouté un alinéa à cet article rédigé ainsi qu'il suit :

« Aux termes de décisions de l'assemblée générale extraordinaire en date du 25 avril 2014, les associés ont décidé de réduire le capital social d'une somme de 36.800 € par voie de rachat et d'annulation de 2.300 actions. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

Article 7 intitulé « **CAPITAL SOCIAL – ACTIONS** »

Cet article est dorénavant rédigé comme suit :

« Le capital social est fixé à la somme d'un million-trois cent quarante-huit-mille six-cent quatre-vingt-huit (1 348 688) €. »

Il est divisé en quatre-vingt-quatre mille deux cent-quatre-vingt-treize (84 293) actions. »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

QUATRIÈME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de modifier les règles relatives au droit de vote dans l'hypothèse d'un démembrement de la propriété ainsi que les conditions de quorum et de majorité fixées pour les décisions collectives ordinaires et extraordinaires.

En conséquence, l'Assemblée Générale décide de modifier les articles 9.2, 14.2 et 14.3 des statuts de la manière suivante :

YL SC
AC AG

L'avant dernier aliéna de l'article 9.2 intitulé « **Droits et obligations attachés aux actions** » est rédigé comme suit :

« Le droit de vote attaché à l'action appartient au nu-propriétaire sauf pour le cas où les décisions portent sur l'affectation du bénéfice auquel cas le droit appartient à l'usufruitier.

Pour ce qui concerne les décisions autres que celles portant sur l'affectation du bénéfice, l'usufruitier a accès aux mêmes informations que le nu-propriétaire et peut participer aux consultations, sans droit de vote. »

Le reste de l'article est inchangé.

Les articles 14.2 et 14.3 intitulés « **Décisions collectives ordinaires** » et « **Décisions collectives extraordinaires** » sont rédigés comme suit :

14.2 Décisions collectives ordinaires

« Les associés sont seuls compétents pour prendre les décisions suivantes, à la majorité des 9/10èmes des voix dont disposent les associés présents, représentés ou votant par correspondance :

- (i) *nomination, révocation du Président et des Directeurs Généraux, fixation et ratification de la rémunération attachée à l'exercice de leur mandat,*
- (ii) *nomination des Commissaires aux comptes,*
- (iii) *approbation des comptes annuels et affectation des résultats, distribution, en cours d'exercice, de réserves ou d'acomptes sur dividendes*
- (iv) *approbation des conventions réglementées visées sous l'article 16,*
- (v) *augmentation du capital social par voie d'incorporation de réserves ou de primes,*
- (vi) *prorogation de la Société,*
- (vii) *nomination du ou des liquidateurs et d'une manière générale, toutes décisions liées aux opérations de liquidation de la Société, y compris la clôture de la liquidation.*

14.3 Décisions collectives extraordinaires

Les associés sont seuls compétents pour prendre les décisions suivantes, à l'unanimité :

- (i) *transformation de la Société,*
- (ii) *sous réserve de ce qui est mentionné sous l'article 14.2 (v), augmentation, réduction ou amortissement du capital,*
- (iii) *fusion, scission, apport partiel d'actif soumis au régime des scissions, confusion de patrimoine et, d'une manière générale, toutes opérations emportant la transmission universelle d'un patrimoine par la Société ou au profit de la Société,*

AC SC AG

- (iv) *dissolution anticipée de la Société,*
- (v) *modifications statutaires autres que celles dont la compétence est attribuée au Président aux termes des statuts.*
- (vi) *adoption et modifications des clauses statutaires visées par l'article L 227-19 du Code de Commerce,*
- (vii) *augmentation des engagements des associés. »*

Il est ajouté un article 14.4 rédigé comme suit :

« 14.4 Décisions relevant de la compétence du Président

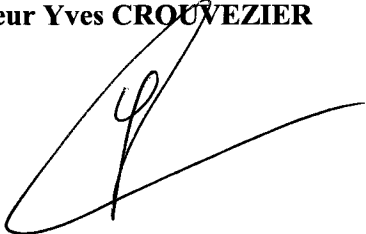
Toutes autres décisions que celles ci-dessus (articles 14.2 et 14.3) sont de la compétence du Président. »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par le Président de l'Assemblée et les associés.

Monsieur Yves CROUVEZIER



Madame Séverine CROUVEZIER



Madame Anne CROUVEZIER



Madame Aurélie CROUVEZIER-GAXATTE



Pièce jointe : copie du registre des mouvements titres comportant l'historique des actions

YL SC AG

SOCIETE			LES EPINETTES				M Yves CROUVEZIER		n° d'ordre du compte
catégorie d'actions			nom du titulaire						
Catégorie 1									
nominatif pur									
			adresse du titulaire 96, Chemin des Epinettes - 88400 GERARDMER				1		
n°	date	ancien solde	nombre de titres mouvements	+/-	nature du mouvement	nouveau solde	observations	n° d'ordre au RMT	
1	1-janv-14	-	72 868	+	souscription	72 868	Transformation de la SC en SAS ancien n°1 a 10; 3261 à 76118	1	
2	16-avr-14	72 868	1 150	-	virement	71 718	Donation d'actions	7	
3	16-avr-14	71 718	1 150	-	virement	70 568	Donation d'actions	8	
4		-	-			-			
5		-	-			-			
6		-	-			-			
7		-	-			-			
8		-	-			-			
9		-	-			-			
10		-	-			-			
11		-	-			-			
12		-	-			-			
13		-	-			-			
14		-	-			-			
15		-	-			-			
16		-	-			-			
17		-	-			-			
18		-	-			-			
19		-	-			-			
20		-	-			-			
21		-	-			-			
22		-	-			-			
23		-	-			-			
24		-	-			-			
25		-	-			-			

gc SC AG
Ac

SOCIETE			LES EPINETTES				n° d'ordre du compte	
catégorie d'actions			nom du titulaire				Mme Anne CROUVEZIER	
Catégorie 1								
nominatif pur								
adresse du titulaire 96, Chemin des Epinettes - 88400 GERARDMER								2
n°	date	ancien solde	nombre de titres mouvements	+/-	nature du mouvement	nouveau solde	observations	n° d'ordre au RMT
1	1-janv-14	-	13	+	souscription	13	Transformation de la SC en SAS ancien n°11 à 20; 89829 à 89831	2
2		-	-			-		
3		-	-			-		
4		-	-			-		
5		-	-			-		
6		-	-			-		
7		-	-			-		
8		-	-			-		
9		-	-			-		
10		-	-			-		
11		-	-			-		
12		-	-			-		
13		-	-			-		
14		-	-			-		
15		-	-			-		
16		-	-			-		
17		-	-			-		
18		-	-			-		
19		-	-			-		
20		-	-			-		
21		-	-			-		
22		-	-			-		
23		-	-			-		
24		-	-			-		
25		-	-			-		

SC
 AG

SOCIETE			LES EPINETTES					n° d'ordre du compte	
catégorie d'actions			nom du titulaire						
Catégorie 1									
nominatif pur			adresse du titulaire 70, rue de la Forêt - 88460 LA BAFTE					3	
n°	date	ancien solde	nombre de titres mouvementés	+/-	nature du mouvement	nouveau solde	observations	n° d'ordre au RMT	
1	1-janv-14	-	1	+	souscription	1	Transformation de la SC en SAS ancien n° 89832	3	
2		-	-			-			
3		-	-			-			
4		-	-			-			
5		-	-			-			
6		-	-			-			
7		-	-			-			
8		-	-			-			
9		-	-			-			
10		-	-			-			
11		-	-			-			
12		-	-			-			
13		-	-			-			
14		-	-			-			
15		-	-			-			
16		-	-			-			
17		-	-			-			
18		-	-			-			
19		-	-			-			
20		-	-			-			
21		-	-			-			
22		-	-			-			
23		-	-			-			
24		-	-			-			
25		-	-			-			

96 AS AG

SOCIETE			LES EPINETTES					n° d'ordre du compte	
catégorie d'actions			nom du titulaire					4	
Catégorie 1									
nominatif pur									
adresse du titulaire 30, rue Ponscarne - 88000 EPINAL									
n°	date	ancien solde	nombre de titres mouvements	+/-	nature du mouvement	nouveau solde	observations	n° d'ordre au RMT	
1	1-janv-14	-	1	+	souscription	1	Transformation de la SC en SAS ancien n° 89835	4	
2		-	-			-			
3		-	-			-			
4		-	-			-			
5		-	-			-			
6		-	-			-			
7		-	-			-			
8		-	-			-			
9		-	-			-			
10		-	-			-			
11		-	-			-			
12		-	-			-			
13		-	-			-			
14		-	-			-			
15		-	-			-			
16		-	-			-			
17		-	-			-			
18		-	-			-			
19		-	-			-			
20		-	-			-			
21		-	-			-			
22		-	-			-			
23		-	-			-			
24		-	-			-			
25		-	-			-			

4C SC
 AC AG

SOCIETE			LES EPINETTES			n° d'ordre du compte		
catégorie d'actions			nom du titulaire			Mme Séverine CROUVEZIER		
Catégorie2								
nominatif pur			adresse du titulaire 70, rue de la Forêt - 88460 LA BAFTE					
			5					
n°	date	ancien solde	nombre de titres mouvementés	+/-	nature du mouvement	nouveau solde	observations	n° d'ordre au RMT
1	1-janv-14	-	6 860	+	souscription	6 860	transformation de la société en SAS avec EIC suite donation ancien n°76119 à 82978	5
2		-	-			-		
3		-	-			-		
4		-	-			-		
5		-	-			-		
6		-	-			-		
7		-	-			-		
8		-	-			-		
9		-	-			-		
10		-	-			-		
11		-	-			-		
12		-	-			-		
13		-	-			-		
14		-	-			-		
15		-	-			-		
16		-	-			-		
17		-	-			-		
18		-	-			-		
19		-	-			-		
20		-	-			-		
21		-	-			-		
22		-	-			-		
23		-	-			-		
24		-	-			-		
25		-	-			-		

gc
AC SC AG

SOCIETE			LES EPINETTES				Mme Aurélie CROUVEZIER GAXATTE		n° d'ordre du compte
catégorie d'actions			nom du titulaire						
Catégorie 2									
nominatif pur									
			adresse du titulaire 30, rue Ponscarne - 88000 EPINAL				6		
n°	date	ancien solde	nombre de titres mouvements	+/-	nature du mouvement	nouveau solde	observations	n° d'ordre au RMT	
1	1-janv-14	-	6 850	+	souscription	6 850	transformation de la société en SAS avec EIC suite donation ancien n°82979 à 89828	6	
2		-	-			-			
3		-	-			-			
4		-	-			-			
5		-	-			-			
6		-	-			-			
7		-	-			-			
8		-	-			-			
9		-	-			-			
10		-	-			-			
11		-	-			-			
12		-	-			-			
13		-	-			-			
14		-	-			-			
15		-	-			-			
16		-	-			-			
17		-	-			-			
18		-	-			-			
19		-	-			-			
20		-	-			-			
21		-	-			-			
22		-	-			-			
23		-	-			-			
24		-	-			-			
25		-	-			-			


 Sc
AG

SOCIETE			LES EPINETTES				Mme Séverine CROUVEZIER		n° d'ordre du compte
catégorie d'actions		nom du titulaire							
Catégorie 3									
nominatif pur									
compte clos		adresse du titulaire 70, rue de la Forêt - 88460 LA BAFTE			7				
n°	date	ancien solde	nombre de titres mouvements	+/-	nature du mouvement	nouveau solde	observations	n° d'ordre au RMT	
1	16-avr-14	-	1 150	+	achat	1 150	Donation du 16/04/14de M. Yves CROUVEZIER	7	
2	25-avr-14	1 150	1 150	-	vente	-	vente à LES EPINETTES (n° 9)	9	
3		-	-			-			
4		-	-			-			
5		-	-			-			
6		-	-			-			
7		-	-			-			
8		-	-			-			
9		-	-			-			
10		-	-			-			
11		-	-			-			
12		-	-			-			
13		-	-			-			
14		-	-			-			
15		-	-			-			
16		-	-			-			
17		-	-			-			
18		-	-			-			
19		-	-			-			
20		-	-			-			
21		-	-			-			
22		-	-			-			
23		-	-			-			
24		-	-			-			
25		-	-			-			

R
A C E
AG

SOCIETE			LES EPINETTES				Mme Aurélie CROUVEZIER GAXATTE		n° d'ordre du compte
catégorie d'actions		nom du titulaire							
Catégorie 3									
nominatif pur									
compte clos		adresse du titulaire 30, rue Ponscarme - 88000 EPINAL							8
n°	date	ancien solde	nombre de titres mouvements	+/-	nature du mouvement	nouveau solde	observations	n° d'ordre au RMT	
1	16-avr-14	-	1 150	+	achat	1 150	Donatation du 16/04/14 de M. Yves CROUVEZIER	8	
2	25-avr-14	1 150	1 150	-	vente	-	vente à LES EPINETTES (n° 9)	10	
3		-	-			-			
4		-	-			-			
5		-	-			-			
6		-	-			-			
7		-	-			-			
8		-	-			-			
9		-	-			-			
10		-	-			-			
11		-	-			-			
12		-	-			-			
13		-	-			-			
14		-	-			-			
15		-	-			-			
16		-	-			-			
17		-	-			-			
18		-	-			-			
19		-	-			-			
20		-	-			-			
21		-	-			-			
22		-	-			-			
23		-	-			-			
24		-	-			-			
25		-	-			-			

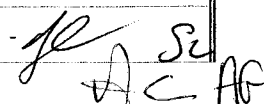



SOCIETE				LES EPINETTES				LES EPINETTES		n° d'ordre du compte
catégorie d'actions				nom du titulaire						
Catégorie 3										
nominatif pur										
compte clos				adresse du titulaire 96, Chemin des Epinettes - 88400 GERARDMER				9		
n°	date	ancien solde	nombre de titres mouvements	+/-	nature du mouvement	nouveau solde	observations	n° d'ordre au RMT		
1	25-avr-14	-	1 150	+	achat	1 150	achat sur Mme Séverine CROUVEZIER (n° 7)	9		
2	25-avr-14	1 150	1 150	+	achat	2 300	achat sur Mme Aurélie CROUVEZIER GAXATTE (n° 8)	10		
3	25-avr-14	2 300	2 300	-	0	-		11		
4		-	-			-				
5		-	-			-				
6		-	-			-				
7		-	-			-				
8		-	-			-				
9		-	-			-				
10		-	-			-				
11		-	-			-				
12		-	-			-				
13		-	-			-				
14		-	-			-				
15		-	-			-				
16		-	-			-				
17		-	-			-				
18		-	-			-				
19		-	-			-				
20		-	-			-				
21		-	-			-				
22		-	-			-				
23		-	-			-				
24		-	-			-				
25		-	-			-				





n° d'ordre	date	nombre de titres mouvements	compte débité		compte crédité	
			n°	intitulé	n°	intitulé
1	1/1/14	72 868		-	1	M Yves CROUVEZIER
2	1/1/14	13		-	2	Mme Anne CROUVEZIER
3	1/1/14	1		-	3	Mme Severine CROUVEZIER
4	1/1/14	1		-	4	Mme Aurélie CROUVEZIER GAXATTE
5	1/1/14	6 860		-	5	Mme Séverine CROUVEZIER
6	1/1/14	6 850		-	6	Mme Aurélie CROUVEZIER GAXATTE
7	16/4/14	1 150	1	M Yves CROUVEZIER	7	Mme Séverine CROUVEZIER
8	16/4/14	1 150	1	M Yves CROUVEZIER	8	Mme Aurélie CROUVEZIER GAXATTE
9	25/4/14	1 150	7	Mme Séverine CROUVEZIER	9	LES EPINETTES
10	25/4/14	1 150	8	Mme Aurélie CROUVEZIER GAXATTE	9	LES EPINETTES
11	25/4/14	2 300	9	LES EPINETTES		-
12				-		-
13				-		-
14				-		-
15				-		-
16				-		-
17				-		-
18				-		-
19				-		-
20				-		-
21				-		-
22				-		-
23				-		-
24				-		-
25				-		-
26				-		-
27				-		-
28				-		-
29				-		-
30				-		-
31				-		-
32				-		-
33				-		-



 AC AG